



Contrat quadriennal État-Andra 2009-2012





Introduction

Les générations actuelles, qui bénéficient de l'énergie nucléaire, ont le devoir de définir des solutions sûres et de long terme pour tous les déchets radioactifs. C'est pourquoi l'Etat a défini et mis en œuvre une politique publique volontariste en la matière, dans un cadre législatif établi en 1991 et consolidé en 2006. Cette politique comporte trois piliers : (i) un plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), régulièrement mis à jour par l'Etat et fixant un programme de recherches et de réalisations, assorti d'un calendrier ; (ii) des dispositions en matière d'évaluation indépendante des recherches, d'information du public et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, (iii) la garantie de la disponibilité des financements nécessaires. En vertu de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, selon lequel « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur », c'est au producteur du déchet d'en financer la gestion à long terme.

L'Andra est l'établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la loi du 30 décembre 1991, qui est « chargé des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs ». A ce titre, l'Agence est un appui privilégié de l'Etat pour la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets radioactifs et un éco-industriel innovant, à l'écoute

de ses clients publics et privés, soucieux d'apporter une palette de services complets et fiables comme de dialoguer avec les parties prenantes aux niveaux local, national et international dans le respect des principes fixés par la loi. Elle contribue à la cohérence et à l'exhaustivité du développement de solutions crédibles et robustes de gestion durable des déchets radioactifs.

La démarche de contractualisation avec l'Etat, en vigueur depuis 2001, vise à conforter le cadre d'action de l'Agence et à décliner les objectifs à atteindre.

Au terme des quatre années du deuxième contrat entre l'Etat et l'Andra, couvrant la période 2005-2008, un bilan a été dressé, dont ressort la consolidation de la position industrielle et scientifique de l'Agence et de son rayonnement international. On peut relever en particulier une exploitation rigoureuse des centres de surface dans un souci de dialogue permanent avec les parties prenantes locales et les producteurs de déchets, la mise en place d'une commission nationale des aides dans le domaine radioactif pour gérer les déchets et sites pollués à responsable défaillant, la conduite des études et recherches débouchant sur le « dossier 2005 » démontrant la faisabilité d'un stockage géologique profond des déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue dans la zone de transposition autour du Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne,

la reprise des études et la recherche de sites pour un stockage des déchets de faible activité à vie longue, la publication du second inventaire national des déchets radioactifs et matières valorisables en 2006, et le développement de partenariats en « recherche et développement » en France et dans un cadre international.

Ce nouveau contrat d'objectifs s'inscrit dans le droit-fil du Grenelle Environnement. Celui-ci a procédé à une revue en profondeur de la société française, de ses modes de production et de consommation, de ses pratiques et de ses processus de décision. Par le développement des exigences qui sont exprimées, le présent contrat d'objectifs décline le Grenelle et montre comment l'Andra, signataire de la charte du développement durable des établissements et entreprises publics, en prend sa part. Le succès de l'Andra dans ses missions implique en effet l'association permanente d'une gestion industrielle et d'une recherche de haut niveau, la concertation avec toutes les parties prenantes et l'exigence d'une protection rigoureuse de l'homme et de l'environnement.

Le contrat précédent était structuré autour de trois grandes missions : une mission industrielle, une mission de recherche et une mission d'information. Au vu des orientations et des jalons fixés pour la gestion des déchets radioactifs par la loi du 28 juin 2006, au vu de la création du PNGMDR et au vu de l'évolution du contexte du nucléaire à l'international, les trois grandes missions de l'Andra sont amenées à être élargies et renforcées.

Les missions de l'Agence se déclinent désormais en quatre composantes :

Industriel exemplaire :

dans l'amélioration continue de l'exploitation des centres de stockage de déchets radioactifs protégeant l'homme et l'environnement, l'amélioration des services rendus et l'insertion locale des centres. *aller vers >*

Concepteur-ensemblier innovant disposant d'une recherche de haut niveau :

pour développer des solutions de stockage et d'entreposage, assurer leur insertion par le dialogue avec les parties prenantes et préparer leur industrialisation, mener une politique de recherche et d'innovation pour tous les types de déchets radioactifs. *aller vers >*

Expert public garant de l'exhaustivité des solutions de gestion des déchets radioactifs :

pour recenser les matières et déchets radioactifs, optimiser les filières de gestion des déchets ultimes et apurer le passif radioactif des sites dont le responsable est défaillant et assurer la collecte des anciens déchets radioactifs. *aller vers >*

Centre de diffusion et de valorisation en France et à l'étranger :

pour diffuser les connaissances sur les déchets radioactifs et leur gestion, contribuer à la mise en œuvre de la politique d'enseignement supérieur et affirmer la présence de l'Andra sur la scène européenne et internationale. *aller vers >*

L'ensemble des objectifs du présent contrat d'objectifs Etat-Andra, sur la période 2009-2012, contribue à assurer les missions de l'Agence sur cette période et à préparer l'atteinte des objectifs à plus long terme, définis par la loi de programme du 28 juin 2006 et par le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, dans le respect des processus décisionnels fixés par la loi (décret n°2008-357 du 16 avril 2008).



Les objectifs du contrat quadriennal

1. Exploitant industriel exemplaire

- **Poursuivre les efforts pour réduire les risques d'exploitation**

Indicateurs :

- nombre d'incidents (événements INES, TF/TG)
- activité rejetée dans l'environnement (Bq/an)

- **Garantir la sûreté à long terme des centres de stockage**

Indicateur :

nombre d'avis défavorables ou d'écarts relevés par l'ASN ou l'inspection des installations classées

- **Optimiser la consommation du volume de stockage**

Indicateur :

volume de déchets stockés par m² de surface de stockage

- **Développer des services adaptés aux attentes des producteurs et détenteurs de déchets**

Indicateur :

niveau de satisfaction des producteurs et détenteurs de déchets
(en séparant en deux groupes : les petits et les grands)

- **Optimiser les coûts**

Indicateur :

quantité d'unités d'œuvre les plus significatives (m³ de béton et/ou de sable, heures Andra) par m³ stocké

- **Exploiter les centres en toute transparence et avec le souci du dialogue**

Indicateur :

taux de réponse aux demandes des commissions locales d'information dans les délais usuels

- **Contribuer au développement territorial**

(socioculturel, innovation, sous-traitance, achats, recrutements, formation)

Indicateur :

pourcentage [ou montant] d'achats locaux

2. Concepteur-ensemblier innovant, disposant d'une recherche de haut niveau

- **Préparer un projet de stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue**

Indicateur :

taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR

- **Préparer le projet de stockage à faible profondeur pour les déchets de faible activité à vie longue**

Indicateur :

taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR

- **Proposer des solutions d'entreposage préalable aux stockages de déchets à vie longue**

Indicateur :

taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR

- **Evaluer les modes de conditionnement des déchets actuels et futurs et proposer des évolutions de procédés**

Indicateur :

taux de réponse aux demandes écrites de l'ASN, du DNSD ou des producteurs de déchets dans les délais demandés

- **Promouvoir l'excellence scientifique pour l'ensemble des activités de l'Agence**

Indicateur :

- taux de prise en compte des recommandations du conseil scientifique

- nombre de publications de synthèse de rang A

- **Développer le rôle et les missions du Laboratoire souterrain**

Indicateur :

date de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le LS

- **Se doter d'une politique en matière de propriété industrielle**

Indicateur :

nombre de brevets déposés

- **Préparer la mise en œuvre industrielle des futurs centres de stockage**

Indicateur :

taux de réalisation par l'Andra, dans les délais, des programmes définis pour les projets HAVL et FAVL

- **Assurer l'insertion territoriale des projets de nouveaux centres de stockage**

Indicateur :

nombre de projets de développement de territoire intégrant les projets de stockage de l'Andra

3. Expert public garant de l'exhaustivité des solutions de gestion des déchets radioactifs

- **Recenser les matières et déchets radioactifs**

Indicateur :

niveau de satisfaction des clients de l'inventaire (Etat, GT PNGMDR, public...) mesuré par retour des commentaires ou de demandes non satisfaites (enquêtes)

- **Appuyer l'Etat pour l'optimisation du PNGMDR**

Indicateur :

part de déchets ultimes pour lesquels la filière de stockage de référence n'est pas encore définie

- **Mettre en sécurité les sites pollués radioactifs dont les responsables sont défaillants**

Indicateur :

nombre cumulé de sites traités à la fin de la période conformément aux délibérations de la CNAR rapporté au nombre cumulé de sites dont le traitement a été approuvé par la CNAR

- **Assurer la collecte des anciens objets radioactifs**

Indicateur :

taux de prises en charge effectives dans les délais usuels (60 jours)



4. Centre de diffusion et de valorisation en France et à l'étranger

- **Construire la confiance et produire une information de référence**

Indicateurs :

- nombre de documents d'information de référence consultés sur internet

- nombre de réunions d'information organisées par l'Agence sur ses sites ou à proximité

- **Contribuer à l'effort national de développement des formations dans le domaine nucléaire**

Indicateur :

taux d'effort de l'Andra (€ et ETP) sur les formations avalisées par le comité de coordination des formations aux sciences et techniques nucléaires (C2FSTN)

- **Développer les échanges au niveau européen et international**

Indicateur :

nombre de groupes de travail internationaux actifs et de partenariats actifs auxquels l'Agence contribue

- **Développer une offre d'expertise valorisée à l'international**

Indicateur :

nombre de contrats d'affaires à l'étranger (ou nombre de pays où l'Andra a conclu un contrat commercial)



5. Agence performante et évaluée

- **Optimiser le pilotage stratégique de l'Agence**

Indicateur :

utilisation d'un tableau de bord de pilotage stratégique

- **Faire de la GPEC l'élément-clef d'optimisation des ressources humaines**

Indicateur :

délai moyen de vacance de poste (pour les nouveaux postes, la vacance démarre à la date du besoin) et turn-over

- **Entretenir une dynamique interne autour des enjeux de l'Agence**

Indicateurs :

- nombre d'avis défavorables du comité d'entreprise

- nombre d'accords signés avec les partenaires sociaux

- **Assurer le financement des activités de l'Agence**

Indicateur :

moyenne des frais généraux par ETPT sur la période du contrat

- **Sécuriser le financement des engagements de moyen et long terme de l'Agence**

Indicateur :

taux de couverture des charges de long terme devant faire l'objet d'une sécurisation financière

- **Consolider les systèmes d'information**

Indicateur :

niveaux de satisfaction des utilisateurs des SI

- **Œuvrer pour le développement durable**

Indicateur :

consommation d'énergie



Les principaux jalons du

FILIÈRES	JALONS 2009	JALONS 2010
Activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de sûreté (CSM) • Etude sur la pertinence d'une couverture plus pérenne (CSM) • Avant-projet sommaire d'installations de contrôle de qualité des colis (CSFMA et TFA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre d'un système d'autorisation interne (CSM et CSFMA)
FAVL	<ul style="list-style-type: none"> • Première analyse des sites susceptibles d'accueillir le centre de stockage • Mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des investigations sur sites • Bilan des actions de concertation • Modèle d'inventaire de dimensionnement • Evaluation des coûts • Proposition de choix de site(s) et dossier pour le débat public
HA-MAVL	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des coûts • Proposition d'une ZIRA • Etudes à mener relatives à l'entreposage des déchets HA-MAVL • Modèle d'inventaire des déchets • Ouverture au public du CTe 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle évaluation des coûts
PNGMDR	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire national (édition 2009) • Rapport sur la collecte accélérée des paratonnerres • Scénarios de gestion des déchets des réacteurs de 4^e génération • Avant-projet sommaire de l'entreposage centralisé 	
R&D	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du programme de recherche sur la détritiation poussée et le conditionnement de déchets fortement tritiés • Initiation du processus de dépôt de brevets 	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du conseil scientifique • 4^e édition du colloque sur les barrières argileuses • Dossier «TGI»
Divers	<ul style="list-style-type: none"> • Note de réflexion sur la future organisation industrielle • Site internet «dechetsradioactifs.com» • Rapport d'étude sur le développement d'une offre d'expertise à l'international • Première revue annuelle des risques stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Note de définition des domaines technologiques et industriels qui nécessitent un développement de compétences et savoir-faire • Schéma directeur des SI • Schéma directeur de localisation des ressources humaines • Renouvellement des certificats ISO

contrat quadriennal

JALONS 2011

JALONS 2012

<ul style="list-style-type: none"> • Dossier couverture (CSFMA) • Rapport sur les coûts futurs (CSFMA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'entreposage des déchets du nucléaire diffus qui n'ont pas d'exutoire définitif
<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions du débat public • Choix du site de stockage 	
<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'exploitation du Laboratoire souterrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier pour le débat public, avec une proposition de site d'implantation, sur la base de scénarios d'implantation des installations de surface • Dossier scientifique et technique • Rapports d'expertise des principaux documents produits • Bilan des études sur l'entreposage
	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire national (édition 2012) • Propositions pour le PNGMDR
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'OPE dans le réseau des outils d'observation issus du Grenelle • Modèle de l'altération du verre en conditions de stockage profond 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'écothèque • Rapport sur le dimensionnement de l'activité de recherche de l'Agence • Nouveau programme scientifique pour toutes les activités • Evaluation par l'AERES • Premiers brevets ou enveloppes Soleau déposés
<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'accord d'intéressement • Constitution des actifs dédiés pour le financement des charges nucléaires 	

Fait à Paris, le 15 MAI 2009

Le ministre d'Etat
ministre de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement
du territoire



Jean-Louis Borloo

La ministre de l'enseignement supérieur et
de la recherche



Valérie Pécresse,

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique



Eric Woerth

Le président de l'Agence



François-Michel Gonnot

La directrice générale de l'Agence



Marie-Claude Dupuis



Annexes

<i>aller vers ></i>	Annexe 1 : Détail des objectifs	p12
<i>aller vers ></i>	Annexe 2 : Indicateurs de suivi du contrat	p28
<i>aller vers ></i>	Annexe 3 : Prise en compte du Grenelle Environnement dans les objectifs de l'Andra	p30
<i>aller vers ></i>	Annexe 4 : Classification des déchets radioactifs par filière de gestion (d'après le décret PNGMDR du 16 avril 2008)	p32
<i>aller vers ></i>	Annexe 5 : Tableau de suivi des ressources par activité de l'Agence	p33
<i>aller vers ></i>	Glossaire	p35

Annexe 1

Détails des objectifs

1. EXPLOITANT INDUSTRIEL EXEMPLAIRE

La mission de l'Agence s'inscrit fondamentalement dans la protection de l'environnement et des personnes sur le long terme. Pour les trois centres de stockage existants, qu'elle exploite et surveille dans la Manche (CSM) et dans l'Aube (CSFMA et CSTFA), cela l'oblige à inscrire ses actions quotidiennes dans une démarche démonstrative et exemplaire de progrès continu en matière de sûreté, d'insertion dans le territoire et de productivité, au travers d'une écoute renouvelée de ses clients et des parties prenantes.

1.1 Poursuivre les efforts pour réduire les risques d'exploitation

Indicateur : nombre d'incidents (événements INES, TF/TG) et activité rejetée dans l'environnement (Bq/an)

L'Andra exploitera constamment ses centres de manière exemplaire, que ce soit pour prévenir les accidents du travail des personnels de l'Andra et des entreprises sous-traitantes, pour prévenir les impacts sur l'environnement ou pour garantir la sûreté à long terme qui est la finalité des centres de stockage de déchets radioactifs. A cette fin, l'Agence poursuivra une démarche structurée d'intégration des facteurs humains et organisationnels dans sa démarche de sûreté opérationnelle. L'exemplarité conduit également à limiter au plus bas le débit de dose aux abords des stockages, leurs rejets et leur impact environnemental. En particulier, l'Agence approfondira la connaissance des mécanismes de transfert gazeux dans le CSFMA, avec une attention particulière pour le tritium, élément le plus mobile.

1.2 Garantir la sûreté à long terme des centres de stockage

Indicateur : nombre d'avis défavorables ou d'écarts relevés par l'ASN ou l'inspection des installations classées

La sûreté à long terme des centres de stockage en exploitation ou en surveillance repose sur une démarche de sûreté robuste étayée par des études dont les conclusions sont analysées à l'occasion des révisions des rapports de sûreté. Elle nécessite également la maîtrise de l'objet stocké non seulement par la spécification des conditions d'acceptation en stockage et le contrôle de la qualité du colis mais aussi par la connaissance du déchet et des procédés de production.

Au cours de la période du contrat, l'Andra s'attachera à formaliser et mettre en œuvre avec les producteurs de déchets sa politique d'amélioration de la connaissance des inventaires radiologiques des déchets, en mettant l'accent sur les radionucléides importants pour la sûreté en stockage, notamment les radionucléides à vie longue.

L'Agence poursuivra le déploiement de la stratégie de surveillance et de contrôle des colis, en privilégiant, lorsque cela est possible, les contrôles non destructifs et en renforçant les contrôles en amont sur les sites de production des déchets. Conformément à la demande du conseil d'administration de juin 2008, elle préparera dès 2009 un avant-projet sommaire d'installations de contrôle de qualité des colis sur les centres de l'Aube, afin de disposer d'une meilleure maîtrise des outils, en anticipant les besoins à moyen terme.

L'Andra remettra à l'ASN en 2009 le rapport de sûreté du CSM et l'étude sur la pertinence d'une couverture plus pérenne et s'attachera ensuite à préparer et à mettre en œuvre les solutions de consolidation de la couverture du stockage. Elle remettra fin 2011 le dossier sur la couverture du CSFMA. L'Andra s'emploiera, en particulier pour le CSM, à anticiper les évolutions d'usage des terrains autour de ses centres, en coordination avec les communes et riverains, afin de garantir la possibilité de mise en œuvre des solutions de couverture plus pérenne en temps utile.

Enfin, l'Agence, en tant qu'exploitant du CSFMA, définira au sein de son domaine de fonctionnement, et mettra en œuvre avant fin 2010, un système d'autorisation interne, en application du décret INB du 2 novembre 2007 et de la décision de l'ASN y afférente.

1.3 Optimiser la consommation du volume de stockage

Indicateur : volume de déchets stockés par m² de surface de stockage

L'optimisation de la ressource que constitue un stockage¹ nécessite de disposer d'une vision partagée avec les producteurs permettant d'agir dès la genèse du déchet afin d'identifier les filières de traitement préalable et de stockage les plus adaptées. Au cours de la période du contrat, l'Andra veillera à participer à la recherche d'une meilleure densité des déchets stockés, que ce soit par la concertation avec les producteurs de déchets pour la réduction des volumes à la source, par le choix de la structure de prix ou par le recours à des installations de compactage. Enfin, l'Andra étudiera les possibilités de recyclage des ferrailles au sein de la filière nucléaire, avec les exploitants, en particulier dans le cas des déchets de l'usine Georges Besse I.

1.4 Développer des services adaptés aux attentes des producteurs et détenteurs de déchets

Indicateur : niveau de satisfaction des producteurs et détenteurs de déchets (en séparant en deux groupes : les petits et les grands)

La typologie des déchets produits évolue fortement avec la montée en puissance du démantèlement des installations nucléaires. Les déchets d'exploitation produits régulièrement selon des procédés homogènes et stables sont progressivement remplacés par des déchets polymorphes provenant de chantiers hétérogènes. Le schéma initial d'agrément et de prise en charge doit s'adapter pour tenir compte de cette évolution. Si le caractère répétitif des premiers permet un traitement des demandes dans un cadre relativement figé, le caractère singulier des seconds nécessite d'être plus présent auprès des producteurs et de réaliser une instruction réactive et adaptée.

Par ailleurs, pour les déchets du nucléaire diffus qui ne disposent pas d'un exutoire définitif, il est nécessaire que l'Agence puisse offrir des solutions robustes et industrielles en particulier en maîtrisant une capacité d'entreposage en 2012.

1- Cf. l'article 3 du décret du 16 avril 2008 relatif au PNGMDR : « Les centres de stockage de déchets radioactifs, peu nombreux et aux capacités limitées, doivent être utilisés au mieux par les différents acteurs ».

1.5 Optimiser les coûts

Indicateur : quantité d'unités d'œuvre les plus significatives (m³ de béton et/ou de sable, heures Andra) par mètre cube stocké

L'Agence se doit d'optimiser les coûts des centres afin de limiter autant que possible les coûts pour les producteurs de déchets radioactifs. La maîtrise des dépenses et les progrès continus s'inscrivent dans la démarche éthique et exemplaire de l'Agence. Il convient d'identifier les différentes lignes de produits, en lien avec les producteurs de déchets. Il convient ensuite d'améliorer la connaissance des composantes des coûts pour ensuite les hiérarchiser et les auditer. Dans le cas du CSFMA l'objectif est de disposer pour fin 2011 de l'ensemble des coûts futurs du CSFMA (couverture, construction des ouvrages, jouvence et exploitation) et de conduire la négociation contractuelle en conséquence. Dans le cas du CSTFA, il s'agit de mettre en œuvre les mesures découlant du bilan technico-économique du CSTFA établi en 2008 pour équilibrer l'activité.

1.6 Exploiter les centres en toute transparence et avec le souci du dialogue

Indicateur : taux de réponse aux demandes des commissions locales d'information dans les délais usuels

La confiance vigilante des élus et des riverains est un élément primordial pour l'Agence. Son maintien doit être une préoccupation de tous les instants, il repose sur une information intelligible et transparente, sur une écoute régulière et humble ainsi qu'une compréhension des préoccupations des riverains. L'Agence sera particulièrement attentive à la mise en œuvre du décret relatif aux commissions locales d'information (CLI) des INB (décret n°2008-251 du 12 mars 2008) et restera ouverte aux demandes d'expertises que les CLI pourraient engager. Implantée pour le long terme dans les territoires d'accueil, elle s'attachera à favoriser les échanges avec les professionnels et les associations en charge des ressources naturelles.

1.7 Contribuer au développement territorial (socioculturel, innovation, sous-traitance, achats, recrutements, formation)

Indicateur : pourcentage [ou montant] d'achats locaux

Les centres de stockage participent au développement territorial par l'accompagnement économique initial, par la fiscalité locale, par les emplois créés et par les marchés passés. Sur ces deux derniers points, l'Agence veillera à susciter l'expression des compétences locales. Cela est possible, par exemple, en planifiant les périodes de maintenance afin de pouvoir réaliser les interventions dans des conditions² n'exigeant pas de protection radiologique particulière afin d'ouvrir les marchés à des entreprises locales. L'Andra veillera par ailleurs à donner de la visibilité sur ses besoins futurs. La création ou le développement de formations seront également étudiés au niveau local, en partenariat avec des organismes de formation, pour répondre aux besoins de recrutement de l'Andra et de ses sous-traitants en personnel habilité à intervenir dans des installations nucléaires.

² - C'est-à-dire notamment dans des secteurs déclassés radiologiquement, après les vérifications d'usage.



2. CONCEPTEUR-ENSEMBLIER INNOVANT, DISPOSANT D'UNE RECHERCHE DE HAUT NIVEAU

Le PNGMDR et la lettre de mission du Ministre d'Etat du 2 juin 2008 déterminent les objectifs à atteindre d'ici 2012 pour l'entreposage et le stockage des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) et des déchets de faible activité à vie longue (FAVL). Ces stockages seront conçus de sorte à pouvoir accueillir l'ensemble des déchets déjà conditionnés et décrits par les exploitants nucléaires dans le respect des dispositions des règles fondamentales de sûreté et guides applicables émis par l'Autorité de sûreté nucléaire. Dans ce cadre, l'Andra exerce un rôle d'Agence de programmes contribuant à structurer les recherches sur la gestion à long terme des déchets radioactifs. Dans un souci d'ouverture, de complémentarité, de complétude et d'optimisation, elle s'appuie sur les différents acteurs de la recherche scientifique et de l'ingénierie, afin de développer, pour chaque projet et chaque activité industrielle, les programmes d'études et de recherche nécessaires à l'acquisition des connaissances ; elle veille, par le dialogue au niveau local, à favoriser l'insertion territoriale des nouvelles installations.

2.1 Préparer un projet de stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets de haute et de moyenne activité à vie longue

Indicateur : taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR

L'évaluation du Dossier 2005 a conclu à la faisabilité de principe du stockage réversible des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) dans la couche d'argilite étudiée au moyen du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne. Les études et recherches sont poursuivies en vue de choisir un site et de concevoir le centre de stockage.

Ainsi, une zone d'intérêt propice à l'implantation des installations souterraines du futur centre de stockage (ZIRA) sera proposée aux ministres chargés de l'énergie, de la recherche et de l'environnement d'ici fin 2009. Des techniques d'exploration approfondies seront ensuite mises en œuvre sur cette zone. Au plus tard fin 2012, l'Andra remettra le dossier nécessaire à l'organisation du débat public, avec notamment une proposition de site d'implantation pour le futur centre de stockage.

L'Andra proposera d'ici fin 2009 une mise à jour du modèle d'inventaire des déchets à prendre en compte pour la suite des études de conception et des options de sûreté (opérationnelle et à long terme) et de réversibilité. En 2012, un dossier scientifique et technique préfigurera le dossier support à la demande d'autorisation de création attendu fin 2014.

L'Andra participera au groupe de travail qui sera mis en place en 2009 par la DGEC sur l'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue. En 2010, l'Agence proposera au ministre chargé de l'énergie une nouvelle évaluation des coûts. L'Andra produira également un diagramme avec les jalons et les enchaînements, régulièrement mis à jour et discuté avec les tutelles et les producteurs.

Sur la période du contrat, l'Etat animera un groupe national d'experts sur les conditions de l'évaluation de la santé et de la sécurité au travail dans les futurs centres de stockage souterrains de déchets radioactifs. Ce groupe s'appuiera sur le retour d'expérience des laboratoires souterrains et d'autres installations souterraines, en France et à l'étranger. L'Andra contribuera aux travaux du groupe d'experts national, notamment en présentant les concepts de stockage qu'elle propose, l'analyse des risques au travail et les mesures envisagées pour la maîtrise de ces risques.

2.2 Préparer le projet de stockage à faible profondeur pour les déchets de faible activité à vie longue

Indicateur : taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR

Le choix du site de stockage et la conception du projet seront réalisés en donnant la priorité à l'accueil des déchets de graphite et des déchets radifères. Conformément à la demande du ministre d'Etat, ministre chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, l'Andra étudie également la possibilité de prendre en charge d'autres types de déchets de faible activité à vie longue, en vue de valider le modèle d'inventaire de dimensionnement d'ici fin 2010.

L'Andra mènera, à partir de 2009, des investigations sur les sites présélectionnés par le gouvernement, auquel elle remettra, fin 2009, une première analyse des sites susceptibles d'accueillir le centre de stockage. Cette analyse sera complétée fin 2010 par la synthèse des investigations sur sites et par le bilan des actions de concertation. L'Andra contribuera au développement des projets de territoire élaborés par les collectivités sous l'égide des préfets. L'Andra saisira la Commission nationale du débat public en vue d'organiser un débat public début 2011, avant le choix du site par le gouvernement. Après ce choix, les études seront poursuivies en vue d'élaborer la demande d'autorisation de création du stockage.

L'Andra participera au groupe de travail qui sera mis en place en 2009 par la DGEC pour l'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité à vie longue.

2.3 Proposer des solutions d'entreposage préalable aux stockages de déchets à vie longue

Indicateur : taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR

Sur la base de l'inventaire national 2009 des matières et déchets radioactifs, l'Andra proposera d'ici fin 2009 au gouvernement les études à mener sur les évolutions possibles en matière d'entreposage des déchets de haute et moyenne activité à vie longue. Au plus tard fin 2012, l'Andra remettra un bilan des études qui lui auront été confiées.

Concernant les déchets FAVL, l'Andra poursuivra la réflexion sur le dimensionnement et le calendrier de réalisation, sur le même site, d'un entreposage complémentaire au stockage, afin de prendre en compte les besoins d'évacuation de déchets de certains sites de production avant la date de mise en service du stockage. Les études seront ensuite poursuivies pendant la phase d'avant-projet sommaire post-2010.

2.4 Evaluer les modes de conditionnement des déchets actuels et futurs et proposer des évolutions de procédés

Indicateur : taux de réponse aux demandes écrites de l'ASN, du DNSD ou des producteurs de déchets dans les délais demandés

Dans le cadre de l'élaboration des modèles d'inventaire supports à l'élaboration des demandes d'autorisation de création des futurs centres de stockage, l'Agence demande aux exploitants nucléaires de fournir des dossiers de connaissances sur chaque famille de déchets qu'ils produisent. Si nécessaire, l'Andra fera compléter la caractérisation des déchets par les producteurs.

En amont des avis sur le conditionnement des déchets qu'elle fournit à l'ASN, l'Andra pourra proposer aux exploitants nucléaires des évolutions de procédés de conditionnement des déchets en vue d'optimiser leur stockage.



L'Andra poursuivra les études de caractérisation du comportement des déchets en situation de stockage. Le modèle opérationnel de l'altération du verre en conditions de stockage profond sera consolidé d'ici fin 2011.

Afin d'anticiper les modalités de gestion des déchets issus des technologies futures de production d'énergie nucléaire, l'Andra apportera sa contribution aux programmes de recherche et développement des futurs réacteurs ITER et de 4^e génération.

2.5 Promouvoir l'excellence scientifique pour l'ensemble des activités de l'Agence³



*Indicateurs : taux de prise en compte des recommandations du conseil scientifique.
nombre de publications de synthèse de rang A.*

En affirmant son rôle de coordination de la recherche dans ses domaines de compétence, l'Andra se doit de conforter sa légitimité scientifique et sa crédibilité aux plans national et international en particulier en renforçant sa capacité de dialogue et de travail en commun avec le monde scientifique.

Elle s'appuiera sur un socle d'actions de R&D pluriannuelles afin de développer au sein de la communauté scientifique française les compétences dont elle a besoin, par exemple sous forme de programmes de recherche, en partenariat avec des organismes de recherche et des universités, dans le cadre du programme PACEN, ou dans le cadre des groupements de laboratoires. Pour ce faire, l'Agence veillera à intégrer des actions de R&D dans les outils de gestion de la recherche et de l'enseignement mis en place par l'Etat (PRES, CARNOT, RTRA, pôles de compétitivité). Elle complétera ses partenariats actuels par la mobilisation de nouvelles communautés en particulier en vue de la mise en œuvre d'une écothèque à l'échéance 2012.

Au niveau international, l'Andra affirmera son implication dans les quatre programmes du VII^e PCRD auxquels elle est associée et plus spécifiquement au sein du programme Modern dont elle assure le pilotage. L'Agence maintiendra également son effort en matière de publications internationales. Dans ce domaine, elle cherchera à initier des publications de synthèse susceptibles de servir de support à ses futurs dossiers. Elle s'impliquera dans l'organisation de congrès et en particulier dans la 4^e édition du colloque sur les barrières argileuses en 2010.

L'Agence mènera d'ici à la fin 2012 une réflexion avec ses tutelles puis avec les différents acteurs de la recherche sur le dimensionnement à terme de son activité de recherche. A l'échéance du présent contrat, un nouveau programme scientifique concernant l'ensemble des activités de l'Agence sera établi en support à un pilotage et une prospective de l'ensemble des activités de R&D pour l'après 2015.

Plus spécifiquement, l'Agence développera des bases de données communes entre les sites et s'assurera de la mise à disposition, pour les installations existantes ou en projet, de moyens de simulation numérique modernes et performants en support au dimensionnement des ouvrages et aux études de sûreté et de réversibilité. L'Agence développera également ses activités liées à l'observation et la surveillance et veillera à inscrire en 2011 son Observatoire Pérenne de l'Environnement dans le réseau des outils d'observation mis en place à la suite du Grenelle environnement.

L'Andra proposera aux pouvoirs publics, en 2010, un renouvellement des membres du conseil scientifique en fonction des nouveaux enjeux.

Enfin, dans une logique de pleine reconnaissance externe, elle préparera une évaluation par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement) en cherchant au préalable un accord avec cette Agence sur les termes précis d'une telle évaluation.

3- Cet objectif contribue aux engagements du Grenelle Environnement (voir annexe 3)

2.6 Développer le rôle et les missions du Laboratoire souterrain

Indicateur : date de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le LS

L'Agence veillera à valoriser l'ensemble des recherches réalisées dans le Laboratoire souterrain et son environnement en soutien aux dossiers scientifiques et techniques associés aux échéances fixées par la loi. Elle mènera, dans le cadre de ses activités de programmation, une prospective visant à adapter le potentiel du Laboratoire souterrain aux enjeux futurs. L'Andra déposera une demande de renouvellement de l'exploitation du Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne pour l'après 2011.

Afin de pérenniser les compétences scientifiques en Meuse et Haute-Marne, l'Andra contribuera aux réflexions sur la labellisation du Laboratoire souterrain en très grande infrastructure de recherche (TGI), avec les tutelles, les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, en particulier ceux des régions qui accueillent les établissements de l'Agence. Dans cette optique, l'Andra contribuera à un comité de pilotage chargé de faire émerger un programme scientifique, de trouver des sources de financements, de proposer une organisation ainsi que des solutions logistiques. Le dossier ainsi constitué à l'échéance 2010 permettra de juger de l'opportunité de transformation du Laboratoire du Meuse/Haute-Marne en TGI et de préciser le rôle de l'Andra dans son fonctionnement. La demande de renouvellement d'exploitation du Laboratoire souterrain prendra en compte la mise au point de méthodes industrielles et les réflexions menées sur la possible pérennisation du Laboratoire dans une structure TGI.

2.7 Se doter d'une politique en matière de propriété industrielle

Indicateur : nombre de brevets déposés

Afin d'accompagner la conception des stockages, de contribuer à sa notoriété et de préparer la valorisation de ses activités, l'Andra se dotera d'une politique en matière de propriété industrielle. Cette politique se traduira par une identification des domaines innovants pouvant être source de brevets ou de datation des développements (par exemple par enveloppe Soleau), la conduite d'une veille concurrentielle et technique, une attention particulière aux clauses sur la titularité des droits de propriété industrielle et, le cas échéant, de gestion des titres communs dans les accords de partenariat, et la sensibilisation à la propriété industrielle au sein de l'Agence. L'Andra devra avoir initié le processus de dépôt de brevets en 2009 et de communication sur les résultats obtenus à l'échéance de 2012.

2.8 Préparer la mise en œuvre industrielle des futurs centres de stockage

Indicateur : taux de réalisation par l'Andra, dans les délais, des programmes définis pour les projets HAVL et FAVL

Les centres de stockage constituent des installations industrielles de haute technologie. En conséquence, la préparation de la phase industrielle des futurs centres de stockage est prise en compte très en amont dans la conception, à travers la réalisation d'essais technologiques (dans le Laboratoire souterrain et en surface), la mobilisation d'ingénieries reconnues et la capitalisation du retour d'expérience d'exploitants industriels, dans le milieu nucléaire, en France et à l'étranger.

Le futur Centre technologique (CTe), situé à proximité du Laboratoire de Meuse/Haute-Marne, permettra dès 2009 de présenter au public, aux évaluateurs et aux professionnels les prototypes réalisés par l'Andra et de mieux faire appréhender la réversibilité. La mise en place des démonstrateurs (échelle 1) dans le CTe se poursuivra jusqu'en 2012.



Une réflexion sur la future organisation industrielle associée à la construction et à l'exploitation des nouveaux centres de stockages et sur le positionnement de l'Andra sera initiée dès 2009. Cette réflexion intégrera l'expérience acquise par l'Andra sur ses installations existantes, l'exemple d'autres grands projets, ainsi qu'une esquisse du phasage de réalisation des premiers ouvrages (2011).

L'Andra capitalisera son expérience en maîtrise d'ouvrage de réalisation pour ses futurs chantiers et examinera comment préparer au mieux l'exploitation future des centres de stockage. Elle constituera en son sein un support technologique et industriel de qualité afin de permettre d'assurer la réalisation des futurs centres de stockage. L'Andra identifiera pour 2010 les domaines technologiques et industriels spécifiques à son activité et qui nécessitent un développement de compétences et savoir-faire.

2.9 Assurer l'insertion territoriale des projets de nouveaux centres de stockage

Indicateur : nombre de projets de développement de territoire intégrant les projets de stockage de l'Andra

L'insertion territoriale d'un centre nécessite un dialogue constructif avec les parties prenantes du projet mais aussi les acteurs économiques et politiques territoriaux. Ce dialogue doit s'inscrire dans la durée afin de dynamiser le tissu économique local, favoriser l'expression des potentialités locales directes ou indirectes (sous-traitants) et les emplois locaux et assurer une implantation durable de l'Andra. Afin de préparer les débats publics sur ces futures installations, l'Andra s'attachera à fournir, le plus en amont possible, une information précise sur ses projets et à établir un dialogue structuré avec les populations locales en vue de préparer les décisions d'implantation futures et de favoriser leur appropriation.

Concernant le projet HAVL, la proposition de ZIRA que l'Andra fera fin 2009 prendra en compte l'avis des parties prenantes. De même, plusieurs scénarios d'implantation des installations de surface seront envisagés d'ici 2012, qui intégreront les préoccupations des parties prenantes locales et s'inscriront dans un schéma de développement territorial.

Concernant le projet FAVL, l'Andra préparera, avec les territoires candidats retenus début 2009, les éléments permettant aux élus locaux de délibérer en 2010 sur leur candidature pour accueillir le stockage de déchets dans le cadre d'un projet de développement du territoire.

3. EXPERT PUBLIC GARANT DE L'EXHAUSTIVITÉ DES SOLUTIONS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Le PNGMDR, mis à jour tous les trois ans par l'Etat, définit une stratégie de gestion de l'ensemble des déchets radioactifs ultimes existants ou dont la production est prévisible. L'objectif est de minimiser les nuisances, les coûts et la consommation de ressources rares. Dans ce cadre, l'Andra est chargée de réaliser, de tenir à jour et de publier tous les trois ans l'inventaire national des matières et des déchets radioactifs, dont la dernière édition date de 2006. Elle est également chargée de veiller à la cohérence et à l'optimisation technico-économique de l'ensemble des filières de gestion à long terme, en lien avec les producteurs de déchets radioactifs.

L'Andra est également chargée par l'Etat, sur financement public, de l'apurement du passif radioactif constitué de déchets et sites pollués dont les responsables sont défaillants. Une Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR), instance nationale ouverte aux représentants de la société civile a été créée en avril 2007 sous l'égide du Conseil d'administration de l'Agence. Cette commission émet un avis sur l'utilisation de la subvention publique, tant sur les priorités d'attribution des fonds que sur la doctrine de traitement des sites pollués.

3.1 Recenser les matières et déchets radioactifs

Indicateur : niveau de satisfaction des clients de l'inventaire (Etat, GT PNGMDR, public...) mesuré par retour des commentaires ou de demandes non satisfaites (enquêtes)

L'Andra s'attachera à enrichir l'édition 2009 de l'inventaire national, sur les thèmes des matières radioactives (localisation), de la répartition par pays des déchets étrangers entreposés en France en attente de retour, des capacités d'entreposage des déchets en attente de solution de stockage, des déchets historiquement immergés en mer ou stockés sur place et des sites et sols pollués avérés.

En réponse à la recommandation numéro 4 de l'avis émis le 06 novembre 2008 par le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, l'Agence harmonisera, vers le haut, la qualité informative des fiches relatives aux sites de stockage historiques⁴ de déchets radioactifs.

La présentation de l'inventaire sera adaptée pour répondre aux besoins de connaissances des déchets de tous les publics utilisateurs actuels ou potentiels, avec un souci d'accessibilité du contenu et d'ergonomie du support internet.

Par ailleurs, l'Andra mettra à jour annuellement l'inventaire des stocks de déchets, sur déclaration des producteurs.

3.2 Appuyer l'Etat pour l'optimisation du PNGMDR

Indicateur : part de déchets ultimes pour lesquels la filière de stockage de référence n'est pas encore définie

Sur la base de l'inventaire national des matières et des déchets radioactifs 2009 et en déclinant la stratégie du PNGMDR en vigueur, l'Agence établira une liste des déchets dont la solution de stockage définitif fait encore débat et proposera pour le PNGMDR 2012 des pistes pour trouver des solutions de gestion définitive et un calendrier associé. L'Agence s'appuiera sur des travaux conduits avec les producteurs de déchets sur le caractère ultime des déchets destinés au stockage.

Chaque centre de stockage constitue une filière adaptée à un ensemble de déchets, avec une capacité d'accueil basée sur un inventaire prévisionnel à stocker. La répartition entre centres existants ou à venir des déchets ultimes non encore stockés peut être optimisée, dans un objectif d'amélioration globale de la gestion des déchets à moyen terme. L'Andra dispose d'outils d'analyse prospective, mais d'autres restent à développer à partir de 2009 (analyse des coûts, des marges techniques et des risques par filière). L'Agence soumettra à l'Etat avant 2012 des modalités de répartition optimisée des déchets entre les filières existantes ou en devenir, pour tous les déchets répertoriés dans l'inventaire national 2009. La ventilation entre filières (centres de stockage) sera ajustée le cas échéant.

L'Andra développera, avec les producteurs de déchets, des méthodes d'évaluation des scénarios logistiques, afin de minimiser les besoins d'entreposage, de transport entre les sites d'entreposage et de stockage des déchets ainsi que des modalités des conditionnements futurs de déchets (type, lieu, chroniques industrielles).

La coordination des scénarios industriels entre les principaux producteurs de déchets et l'Andra constitue un objectif sous-jacent de cette démarche.

3.3 Mettre en sécurité les sites pollués radioactifs dont les responsables sont défaillants

Indicateur : nombre cumulé de sites traités à la fin de la période conformément aux délibérations de la CNAR rapporté au nombre cumulé de sites dont le traitement a été approuvé par la CNAR

L'inventaire national recense des sites pollués radioactifs qui ont été identifiés suivant plusieurs voies (anciennes études historiques, déclarations spontanées, communication par les services de l'Etat...). Cet inventaire constitue une donnée d'entrée de la CNAR pour l'examen de l'éligibilité des demandes de financement public et la hiérarchisation des sites sur lesquels intervenir. Tous ces sites ne sont pas, en effet, éligibles à une aide d'Etat, en particulier lorsqu'un industriel présent et solvable est identifié en tant que responsable du site.

L'intervention de l'Andra en maîtrise d'ouvrage déléguée vise *a minima* la mise en sécurité des sites. Quand les conditions techniques et économiques le permettent, une remise en état est privilégiée dans l'objectif de clore les dossiers en maintenant le minimum de contraintes et afin de contribuer à l'apurement du passif.

Afin de construire progressivement une jurisprudence de la CNAR, l'Andra veillera à proposer des doctrines génériques ou semi-génériques sur les problématiques qui émergent lors du traitement des dossiers particuliers.

3.4 Assurer la collecte des anciens objets radioactifs

Indicateur : taux de prises en charge effectives dans les délais usuels (60 jours)

En 2008, la CNAR a établi sa doctrine de prise en charge aidée des objets radioactifs à usage familial. L'accélération de la collecte de ces objets anciens nécessite d'une part la mobilisation des relais compétents (maires, services de secours, syndicats de traitement de déchets), d'autre part des moyens de collecte et d'entreposage.

Dès la parution de la nouvelle circulaire interministérielle sur la prise en charge des sites pollués et objets radioactifs à responsable défaillant, l'Andra lancera une campagne d'information au niveau national pour faire connaître le nouveau dispositif pour les objets anciens.

Elle étudiera en 2009 la faisabilité d'accélérer la collecte des paratonnerres au regard, en particulier, des capacités d'entreposage. L'accélération de la collecte sera engagée le cas échéant sur demande des pouvoirs publics.

4. CENTRE DE DIFFUSION ET DE VALORISATION EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

La loi du 28 juin 2006 confie à l'Agence la mission « de mettre à la disposition du public des informations relatives à la gestion des déchets radioactifs », indépendamment de ses obligations, en tant qu'exploitant d'INB, de transparence et d'information au titre de la loi transparence et sûreté nucléaire du 13 juin 2006, et de « participer à la diffusion de la culture scientifique et technologique dans ce domaine » et en parallèle « de diffuser à l'étranger son savoir-faire ». L'Andra s'est organisée afin de proposer une réponse adaptée à destination de ses principaux publics. Elle a restructuré sa politique d'information et de communication, avec de nouvelles ambitions afin de devenir la référence en matière d'information et de dialogue sur les déchets radioactifs. Elle s'implique dans l'effort national de formation par la recherche en contribuant au projet de création de nouvelles filières de formation dans le domaine nucléaire. Elle participe aux travaux concernant la gestion des déchets radioactifs dans les instances européennes et internationales, diffuse son savoir-faire et développe une offre d'expertise pour une gestion des déchets radioactifs responsable et transparente.

4.1 Construire la confiance et produire une information de référence

*Indicateurs : nombre de documents d'information de référence consultés sur internet
nombre de réunions d'information organisées par l'Agence sur ses sites ou à proximité*

Entre 2009 et 2012, un nouveau dispositif d'information complet sera mis en œuvre, qui sera structuré autour de 2 axes :

- la mise à disposition de supports d'information adaptés aux niveaux de connaissance de nos publics : pour les jeunes et les scolaires, pour les néophytes, pour les initiés, pour les experts ;
- la mise en œuvre d'une panoplie d'outils adaptés aux usages de l'information : papier, internet, jeux, CD Rom.

Ainsi, le public néophyte aura à sa disposition dès 2009 une série de brochures pédagogiques sur la gestion des déchets radioactifs ainsi qu'un site internet «dechetsradioactifs.com» répondant à leurs questions.

En outre afin d'être entendue dans le cadre de ses missions, de mettre en valeur le haut niveau scientifique et technique auquel elles correspondent et leur finalité de protection de l'homme et de l'environnement, l'Andra contribuera à créer autour du sujet de la gestion durable des déchets radioactifs un climat de confiance.

En se faisant mieux connaître, en explicitant sa démarche et ses activités dans le contexte de la politique nationale, en renforçant son image d'industriel responsable, l'Agence facilitera son contact avec le public. C'est pourquoi, l'Agence cultivera son implication auprès des populations locales et confortera ses relations avec les relais d'opinion locaux et nationaux, en particulier la presse.

L'organisation de visites et d'événements (Journées portes ouvertes, expositions itinérantes ou non) sera renforcée en cherchant les synergies avec les acteurs locaux autour des thèmes de l'environnement, de l'énergie, de la recherche, de l'innovation et de la mémoire.

4.2 Contribuer à l'effort national de développement des formations dans le domaine nucléaire

Indicateur : taux d'effort de l'Andra (€ et ETP) sur les formations avalisées par le comité de coordination des formations aux sciences et techniques nucléaires (C2FSTN)

L'Andra participe au comité de coordination des formations aux sciences et techniques nucléaires (C2FSTN), qui vise en particulier à promouvoir la lisibilité de l'offre de formation, à veiller à sa cohérence et à développer l'attractivité de la filière. Elle contribuera ainsi aux actions de formation mises en place dans les organismes d'enseignement supérieur et plus spécifiquement dans ceux avec qui elle a établi un partenariat. Elle proposera aux établissements intéressés et dans le respect des orientations du C2FSTN différentes modalités d'intervention et veillera à structurer son implication en matière d'enseignement. Sur ces bases, elle sera amenée à évaluer la pertinence du financement de chaires industrielles.

Dans le cadre de la réflexion sur la création d'une TGI sur le site du Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne, l'Andra soutiendra la création d'un pôle d'enseignement «Grand-Est» en lien avec les partenaires régionaux. Celui-ci visera à valoriser au mieux le potentiel des installations souterraines et de surface dans l'optique de la formation d'étudiants aux métiers qui seraient mobilisés par la création d'ouvrages de stockage et d'entreposage.



Destinée prioritairement à appuyer les actions de recherche de ses partenaires ou des unités impliquées dans des groupements de laboratoires, la politique de thèses et de post-doctorats de l'Andra assure également la formation de spécialistes et le maintien d'une recherche amont sur des thématiques novatrices. L'Agence poursuivra ses efforts dans ce domaine en recherchant à la fois un équilibre entre recherches doctorales et post-doctorales et entre les thématiques issues des différents projets et activités industrielles.

Dans cette optique, l'Andra développera une stratégie attractive, non seulement au travers de ses propres allocations de thèse, mais également en insérant des propositions de thèmes de recherche doctorale sur les déchets radioactifs dans les mécanismes de financement de l'Etat.

4.3 Développer les échanges au niveau européen et international

Indicateur : nombre de groupes de travail internationaux actifs et de partenariats actifs auxquels l'Agence contribue

L'Andra assurera une présence active au sein des instances européennes et internationales en vue de faire connaître, diffuser et faire prendre en compte les positions nationales dans le domaine des déchets radioactifs. A cet effet elle participera aux travaux du Forum Européen de l'Energie Nucléaire et de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA), notamment à travers le réseau sur la gestion des déchets.

L'Andra proposera de traiter au niveau des instances internationales des activités susceptibles de servir les orientations nationales. Ainsi, elle participera à la mise en place du projet de plate-forme européenne sur la gestion des déchets radioactifs (IGD-TP) et veillera, par une implication forte, au bon déroulement des travaux de l'Agence pour l'Energie Atomique (AEN) sur la réversibilité du stockage.

Elle recherchera de la cohérence entre les différentes approches à l'international, par la production régulière des rapports de veille qui permettront d'alimenter les prises de positions au sein des travaux des instances internationales, notamment de l'AEN et de l'AIEA.

Le dialogue de l'Andra avec ses agences homologues est encadré par des accords que l'Andra veillera à maintenir actifs, pour permettre une bonne diffusion de ses savoir-faire et recueillir le bon niveau d'information sur les programmes étrangers. L'Andra participera par ailleurs aux principales manifestations internationales en présentant ses programmes et résultats.

4.4 Développer une offre d'expertise valorisée à l'international

Indicateur : nombre de contrats d'affaires à l'étranger (ou nombre de pays où l'Andra a conclu un contrat commercial)

Afin de diffuser son savoir-faire par la valorisation commerciale de son expertise, l'Andra proposera à l'Etat, pour fin 2009, une organisation et des modalités de financement de son offre, sur la base d'une étude de l'activité envisageable, tout en veillant à ne pas obérer la réalisation des projets nationaux.

Pour ce faire, elle développera une offre d'expertise, à haute valeur ajoutée, sur la gestion des déchets radioactifs (connaissance des déchets, définition de filières de gestion, analyse de sûreté...). Elle évaluera les opportunités et les suites à y apporter, soit en expertise sur des thèmes spécifiques, soit dans le cadre de groupements internationaux pour les projets importants.

Elle contribuera à l'offre française pour le développement de l'énergie nucléaire civile, en participant aux coopérations bilatérales, sous l'égide de l'AFNI (Agence France Nucléaire International).

5. AGENCE PERFORMANTE ET ÉVALUÉE

Pour accomplir sa mission, l'Andra doit être performante dans tous les domaines : efficacité de sa gestion et de son contrôle, performance de son système d'information, efficience de sa stratégie en matière de développement durable, exemplarité de sa gestion des emplois et compétences, pour ses besoins mais également dans le souci d'entretenir un climat social de qualité, et enfin, maîtrise de ses coûts.

Le financement des activités de l'Agence est essentiellement assuré, dans le respect du principe pollueur-payeur, par des conventions commerciales, par l'intermédiaire d'une taxe collectée directement auprès des exploitants produisant des déchets radioactifs et par une subvention de l'Etat. Quel que soit le mode de financement, quel que soit le bénéficiaire direct du service rendu, la finalité reste la même : assurer durablement la protection de l'homme et de son environnement. Si besoin, la gouvernance et les modalités de financement de l'Agence seront adaptées aux nouveaux enjeux.

5.1 Optimiser le pilotage stratégique de l'Agence

Indicateur : utilisation d'un tableau de bord de pilotage stratégique

L'Agence dispose d'un système de management formalisé, d'une veille réglementaire et d'une gestion de risques par processus pour l'ensemble de ses sites et activités. L'Agence doit maintenir un haut niveau d'exigence, traduit par des certifications qualité ISO 9001 et environnement ISO 14000 et obtenir une certification équivalente dans le domaine de la sécurité. Le dispositif de pilotage des activités de l'Agence sera simplifié et recentré sur les éléments stratégiques dès 2009. Il s'appuie sur un dispositif d'écoute des clients ainsi que sur un management des risques qui fera l'objet d'une cartographie et d'une revue annuelle par le comité de direction à partir de 2009.

L'Agence améliorera sa démarche qualité pour accroître la satisfaction de ses clients, la puissance publique, les publics et notamment la population locale proche de ses centres de stockage, et les producteurs de déchets. Ces clients feront l'objet d'une écoute équilibrée et régulière, afin d'analyser leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la manière dont l'Agence répond à leurs attentes.

La compréhension des besoins stratégiques des producteurs de déchets sera renforcée. Aussi, l'Agence veillera, en complément des comités et conseils existants, à l'instauration d'échanges réguliers avec les instances dirigeantes des producteurs.

Dans le domaine de la gestion, l'Agence conduira des contrôles internes pour permettre un suivi régulier de l'application des procédures et pour effectuer des propositions d'amélioration de la gestion. Le résultat de ces travaux sera intégré dans un rapport annuel sur le contrôle interne à approuver par le conseil d'administration de l'Agence.

Sur l'initiative du commissaire du Gouvernement, l'Andra présentera à ses tutelles les résultats de l'année achevée au cours d'une réunion organisée avant la fin du premier semestre de l'année suivante. Le déroulement du contrat fera ensuite l'objet d'un examen annuel par le conseil d'administration de l'Agence. Cet examen se fondera notamment sur les indicateurs définis en annexe 1. Les indicateurs seront mis régulièrement à la disposition du personnel de l'Agence.

5.2 Faire de la GPEC l'élément-clef d'optimisation des ressources humaines

Indicateurs : délai moyen de vacance de poste (pour les nouveaux postes, la vacance démarre à la date du besoin) et turn-over

Depuis plusieurs années, l'Agence s'est attachée à adapter et/ou renouveler les compétences de ses personnels par rapport aux objectifs de l'établissement. Les actions entreprises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (recrutement, parcours professionnel et mobilité, formation) seront amplifiées, en privilégiant l'anticipation, la responsabilisation et l'accompagnement individuel.



L'Agence améliorera la définition de ses besoins à moyen terme en matière d'emplois et de compétences et donnera ainsi à chacun la possibilité de mieux maîtriser son développement professionnel en connaissant et comprenant les évolutions envisagées. Cette anticipation, dans un contexte de concurrence forte sur certains métiers, servira en particulier de fondement à la politique de recrutement afin de disposer des ressources nécessaires aux différents projets.

L'Agence identifiera les compétences clés et développera une gestion personnalisée de ces compétences (analyse des métiers et de leurs évolutions, définition de parcours professionnels attractifs, capitalisation et transfert de savoir-faire).

La fidélisation des salariés (ingénieurs et cadres, OETAM), à travers notamment une responsabilisation plus forte, sera recherchée. L'encadrement sera mobilisé de façon à mieux intégrer la gestion des ressources humaines dans sa pratique managériale et faire de la reconnaissance un véritable outil de management des hommes et des équipes.

L'Agence préparera pour fin 2010 un schéma directeur de localisation des ressources humaines qui prendra en compte les évolutions attendues sur les sites existants, le choix d'un site de stockage pour les déchets FA-VL, la localisation du futur centre de stockage des déchets HA-VL et la mutualisation des ressources. Sur la base des scénarios d'implantation des nouvelles installations, une évaluation des besoins en ressources humaines sera réalisée. Par ailleurs, les enseignements des actions passées de délocalisations seront tirés afin de consolider les principes à respecter pour réussir les futures implantations.

5.3 Entretien d'une dynamique interne autour des enjeux de l'Agence

*Indicateurs : nombre d'avis défavorables du comité d'entreprise
nombre d'accords signés avec les partenaires sociaux*

Donner à chacun les moyens de comprendre les nouvelles ambitions, de situer son action et sa contribution à la réussite de l'Agence, tels sont les enjeux de la communication interne sur la période 2009-2012. Le plan d'action mis en œuvre permettra à chaque salarié de disposer d'une information en temps réel, simple et accessible, ainsi que d'un fond d'argumentaire lui permettant d'explicitier les activités de l'Andra à son entourage. Il lui offrira également des occasions de partager et de dialoguer régulièrement sur les projets et les activités de l'Agence et de poser des questions en toute transparence.

Le dialogue social sera également développé afin d'accompagner les évolutions réglementaires prévisibles en matière d'emploi, de durée du temps de travail, de retraite, de relations sociales... Différentes actions seront ainsi entreprises pour entretenir un dialogue social de qualité et échanger de manière ouverte et sans *a priori* sur les relations de travail, les orientations stratégiques de l'Agence et leur mise en œuvre.

L'Andra cherchera par ailleurs à renforcer la politique mise en œuvre en matière de diversité (notamment l'emploi des handicapés) et à faire vivre pleinement les accords récemment signés ou à renouveler les plus anciens (renouvellement de l'accord sur l'égalité professionnelle, signature d'un accord sur la GPEC, renouvellement de l'accord d'intéressement en 2011...).

5.4 Assurer le financement des activités de l'Agence

Indicateur : moyenne des frais généraux par ETPT sur la période du contrat

Une démarche d'identification et de clarification du financement des différentes missions et activités de l'Andra sera menée à bien, sous l'égide de l'Etat et en concertation avec les producteurs, afin de garantir la capacité de l'Agence à assurer ce financement. En ce qui concerne le financement des activités industrielles, le système de tarification des services de l'Andra sera révisé de façon à être pleinement cohérent, d'une part avec les exigences de sûreté des personnes et de protection de l'environnement, d'autre part avec le souci de l'optimum économique des solutions de stockage et du respect du principe pollueur-payeur.

L'Agence est ainsi fondée à réaliser une marge sur les contrats commerciaux qui lui restera affectée afin d'alimenter sa capacité de financement pour ses besoins propres ou la couverture de ses risques industriels. Elle est également fondée à faire supporter par les producteurs la totalité des coûts leur afférant, y compris la R&D des centres de surface. Pour ce faire, elle étudiera la mise en place de contrats de type « financement au coût réel plus marge forfaitaire », assorti d'objectifs de productivité. Des instances de suivi et de gouvernance appropriées seront définies.

D'une façon générale, pour tous les projets de création de nouvelle installation, l'Andra s'attachera à disposer d'un préfinancement des producteurs de déchets concernés. Ce principe s'appliquera en particulier pour le projet de stockage FAVL, pour lequel un cadre contractuel de financement de la construction sera à préparer selon l'avancement du projet. De plus, l'Andra ne pourra procéder à la mise en exploitation d'un nouveau centre de stockage, sans que les textes contractuels nécessaires aient été préalablement finalisés avec les clients-producteurs et signés.

Pour résoudre d'éventuels différends entre l'Andra et les clients-producteurs dans le cadre de la détermination du prix de vente, un mécanisme d'arbitrage pourra être mis en place sous l'égide de la puissance publique. Si de nouvelles entreprises devaient acquérir sur le territoire français des outils de production d'électricité, l'Agence assisterait la DGEC pour déterminer les conditions de financement pour la prise en charge de leurs déchets, en particulier pour les déchets de type HA et MAVL.

Les demandes faites par l'Etat à l'Andra dans le cadre du PNGMDR ou du CODIR-PA (gestion des situations post-accidentelles) doivent faire l'objet d'un financement identifié.

Parallèlement, outre la maîtrise des coûts par site et par projet déclinée dans les chapitres 1 et 2 du présent contrat, l'Agence s'attachera à poursuivre sa maîtrise des frais généraux en respectant, en moyenne sur la période du contrat, un ratio de « frais généraux sur effectifs » de 22 K€ (conditions économiques 2009) par ETPT (équivalent temps plein travaillé).

L'Agence s'attachera enfin à justifier annuellement au commissaire du Gouvernement le niveau de dépense, réalisé et prévisionnel, des charges financées par la subvention publique et par le fonds Recherche, selon un planning à adapter le cas échéant au planning d'élaboration des RAP et PAP (Rapport Annuel de Performance et Projet Annuel de Performance tels que définis par la LOLF).

5.5 Sécuriser le financement des engagements de moyen et long terme de l'Agence

Indicateur : taux de couverture des charges de long terme devant faire l'objet d'une sécurisation financière

Les provisions constituées par l'Agence doivent s'appuyer sur des connaissances techniques mises à jour qui permettront à l'échéance du contrat d'avoir la vision la plus juste de l'évaluation des charges de moyen et long terme et des actifs dédiés correspondants dont la responsabilité financière relève de l'Agence. L'Agence constituera, d'ici à juin 2011 selon un rythme optimisé, les actifs dédiés venant sécuriser le financement des charges nucléaires futures relevant du périmètre d'application de la loi. Le cas échéant, le périmètre des charges concernées par les actifs dédiés devra être précisé par l'autorité de contrôle.

La doctrine de constitution des provisions de moyen et long terme sera à préciser. En particulier, les déchets issus du nucléaire diffus (petits producteurs et sites ou déchets dont les responsables sont défaillants) font l'objet, au fur et à mesure de leur collecte, de provisions sécurisées dont le financement peut provenir de l'Etat pour les opérations financées par ce dernier.

Le dispositif de contrôle interne de la sécurisation du financement des engagements de moyen et long terme est intégré dans la procédure d'audit interne de l'Agence.



5.6 Consolider les systèmes d'information

Indicateur : niveaux de satisfaction des utilisateurs des SI

Le développement et l'entretien d'outils informatiques performants, et garantissant une haute disponibilité, sont indispensables au bon fonctionnement de l'Agence.

L'évolution des missions de l'Agence requiert l'élaboration d'ici fin 2010 d'un schéma directeur des systèmes d'information interne à l'Agence dont les axes de développement devront s'appuyer sur une infrastructure performante et sécurisée en priorité sur les ressources « critiques » du système d'information. En particulier, le schéma directeur devra, en appui aux programmes de recherche, permettre une gestion commune des données entre les différents sites de l'Agence et favoriser la réduction de la consommation de papier.

Dans une logique de protection pérenne des données et de continuité de l'activité, l'Agence poursuivra la rénovation de ses infrastructures informatiques et élaborera un plan de reprise et de continuité des activités permettant, en cas de défaillance des systèmes d'information, de fonctionner en mode dégradé puis de redémarrer le plus rapidement possible son activité avec un minimum de perte de données.

5.7 Œuvrer pour le développement durable



Indicateur : consommation d'énergie

L'Agence a pour finalité de préserver l'homme et son environnement des nuisances potentielles des déchets radioactifs, à un coût supportable par la société et avec son acceptation. Ce sont là des axes majeurs du développement durable. Relais de la démarche « Etat exemplaire », l'Andra est signataire de la charte du développement durable des établissements et entreprises publics.

Les quatre engagements de cette charte sont (i) de mener une réflexion stratégique en matière de développement durable et de la faire partager avec les parties prenantes, (ii) de la traduire dans sa politique, ses projets et son management, (iii) d'élaborer un document stratégique et d'en rendre compte, et (iv) d'élaborer et de piloter un plan d'actions.

En matière de gouvernance, l'Andra évaluera périodiquement la mise en œuvre de cette charte lors de ses revues de direction et en rendra compte annuellement à son conseil d'administration.

Dans son cœur de métier, tout en garantissant la sûreté à court et long terme des stockages et en optimisant leur consommation, l'Andra évaluera puis cherchera à réduire leur empreinte écologique. Elle s'attachera à développer le transport ferroviaire des colis de déchets et des matériaux d'ouvrages vers les centres de stockage. Elle poursuivra l'étude des solutions pour préserver la mémoire à très long terme des centres de stockage pour les générations futures.

L'Agence cherchera également à augmenter le niveau de ses achats éco-responsables progressivement sur la durée du contrat (bureautique, véhicules, papier et cartouches d'encre éco-responsable labellisée NFE, restauration d'entreprise, mobiliers et fournitures en bois venant de forêts durablement gérées, produits de nettoyage éco labellisés NFE) et à promouvoir sa stratégie de développement durable dans sa charte de sous-traitance et dans sa charte des parrainages.

Pour exercer son métier, l'Agence met en œuvre des activités support plus classiques. Elle veillera à réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre, ses consommations de papier, d'énergie et d'eau, et sa production de déchets classiques induits. Pour ces derniers, elle mettra en œuvre un tri sélectif en fonction de toutes les filières d'évacuation disponibles. L'Agence attachera une importance particulière à la maîtrise de sa consommation d'énergie.



Annexe 2

Indicateurs de suivi de contrat

NB : Au premier semestre 2009, l'Andra et ses tutelles fixeront les cibles à atteindre sur la période du contrat pour chacun des indicateurs du contrat, listés dans le tableau ci-dessous.

MISSION	OBJECTIF		INDICATEUR
EXPLOITANT INDUSTRIEL EXEMPLAIRE	Poursuivre les efforts pour réduire les risques d'exploitation	1	Nombre d'incidents (événements INES, TF/TG) et activité rejetée dans l'environnement (Bq/an) ⁵
	Garantir la sûreté à long terme des centres de stockage	2	Nombre d'avis défavorables ou d'écarts relevés par l'ASN ou l'inspection des installations classées. ⁶
	Optimiser la consommation du volume de stockage ¹	3	Volume de déchets stockés par m ² de surface de stockage
	Développer des services adaptés aux attentes des producteurs et détenteurs de déchets	4	Niveau de satisfaction des producteurs et détenteurs de déchets (en séparant en deux groupes : les petits et les grands)
	Optimiser les coûts	5	Quantité d'unités d'œuvre les plus significatives (m ³ de béton et/ou de sable, heures Andra) par mètre cube stocké
	Exploiter les centres en toute transparence et avec le souci du dialogue	6	Taux de réponse aux demandes des commissions locales d'information dans les délais usuels
	Contribuer au développement territorial (socioculturel, innovation, sous-traitance, achats, recrutements, formation)	7	Pourcentage [ou montant] d'achats locaux
CONCEPTEUR-ENSEMBLIER INNOVANT, DISPOSANT D'UNE RECHERCHE DE HAUT NIVEAU	Préparer un projet de stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets de haute et de moyenne activité à vie longue	8	Taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR
	Préparer le projet de stockage à faible profondeur pour les déchets de faible activité à vie longue	9	Taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR
	Proposer des solutions d'entreposage préalable aux stockages de déchets à vie longue	10	Taux de réalisation dans les délais des actions demandées à l'Andra dans le PNGMDR
	Evaluer les modes de conditionnement des déchets actuels et futurs et proposer des évolutions de procédés	11	Taux de réponse aux demandes écrites de l'ASN, du DNSD ou des producteurs de déchets dans les délais demandés
	Promouvoir l'excellence scientifique pour l'ensemble des activités de l'Agence	12	Taux de prise en compte des recommandations du conseil scientifique
		13	Nombre de publications de synthèse de rang A
	Développer le rôle et les missions du Laboratoire souterrain	14	Date de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le LS
	Se doter d'une politique en matière de propriété industrielle	15	Nombre de brevets déposés
	Préparer la mise en œuvre industrielle des futurs centres de stockage	16	Taux de réalisation par l'Andra, dans les délais, des programmes définis pour les projets HAVL et FAVL
Assurer l'insertion territoriale des projets de nouveaux centres de stockage	17	Nombre de projets de développement de territoire intégrant les projets de stockage de l'Andra	

5- Les indicateurs 1 et 2 couvrent la sûreté à long terme ainsi que la sûreté en exploitation (objectifs 1 & 2)

6- Les indicateurs 1 et 2 couvrent la sûreté à long terme ainsi que la sûreté en exploitation (objectifs 1 & 2)

MISSION	OBJECTIF		INDICATEUR
EXPERT PUBLIC GARANT DE L'EXHAUSTIVITE DES SOLUTIONS DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS	Recenser les matières et déchets radioactifs	18	Niveau de satisfaction des clients de l'inventaire (Etat, GT PNGMDR, public...) mesuré par retour des commentaires ou de demandes non satisfaites (enquêtes)
	Appuyer l'Etat pour l'optimisation du PNGMDR	19	Part de déchets ultimes pour lesquels la filière de stockage de référence n'est pas encore définie
	Mettre en sécurité les sites pollués radioactifs dont les responsables sont défaillants	20	Nombre cumulé de sites traités à la fin de la période conformément aux délibérations de la CNAR rapporté au nombre cumulé de sites dont le traitement a été approuvé par la CNAR
	Assurer la collecte des anciens objets radioactifs	21	Taux de prises en charge effectives dans les délais usuels (60 jours)
CENTRE DE DIFFUSION ET DE VALORISATION, EN FRANCE ET À L'ETRANGER	Construire la confiance et produire une information de référence	22	Nombre de documents d'information de référence consultés sur internet
		23	Nombre de réunions d'information organisées par l'Agence sur ses sites ou à proximité
	Contribuer à l'effort national de développement des formations dans le domaine nucléaire	24	Taux d'effort de l'Andra (€ et ETP) sur les formations avalisées par le comité de coordination des formations aux sciences et techniques nucléaires (C2FSTN)
	Développer les échanges au niveau européen et international	25	Nombre de groupes de travail internationaux actifs et de partenariats actifs auquel l'Agence contribue
Développer une offre d'expertise valorisée à l'international	26	Nombre de contrats d'affaires à l'étranger (ou nombre de pays où l'Andra a conclu un contrat commercial)	
AGENCE PERFORMANTE ET EVALUEE	Optimiser le pilotage stratégique de l'Agence	27	Utilisation d'un tableau de bord de pilotage stratégique
	Faire de la GPEC l'élément-clef d'optimisation des ressources humaines	28	Délai moyen de vacance de poste (pour les nouveaux postes, la vacance démarre à la date du besoin) et turn-over
	Entretenir une dynamique interne autour des enjeux de l'Agence	29	Nombres d'avis défavorables du comité d'entreprise
		30	Nombre d'accords signés avec les partenaires sociaux
	Assurer le financement des activités de l'Agence	31	Moyenne des frais généraux par ETPT sur la période du contrat
	Sécuriser le financement des engagements de moyen et long terme de l'Agence	32	Taux de couverture des charges de long terme devant faire l'objet d'une sécurisation financière
	Consolider les systèmes d'information	33	Niveau de satisfaction des utilisateurs des SI
Œuvrer pour le développement durable	34	Consommation d'énergie	

Annexe 3

Prise en compte du Grenelle Environnement dans les objectifs de l'Andra



ENGAGEMENT DU GRENELLE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS DU CONTRAT ETAT/ANDRA(*)

1 • LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE			
14	Réaliser d'ici mars 2008, en concertation avec les parties prenantes, le schéma national des nouvelles infrastructures de transport tous modes, qui constitue une révision du CIADT de décembre 2003, pour évaluer globalement leur cohérence et leur impact sur l'environnement et l'économie, avant toute nouvelle décision. De la même façon établir et évaluer une programmation régionale des infrastructures de transport (voir aussi chapitre gouvernance). La réalisation d'infrastructures nouvelles doit aller de pair avec l'amélioration des services, de la maintenance et de l'exploitation des réseaux existants.	5.7	Œuvrer pour le développement durable
15	Passer les émissions moyennes de CO ₂ de l'ensemble du parc automobile en circulation de 176 g CO ₂ /km à 130 g CO ₂ /km en 2020 en combinant réglementation et incitation : <ul style="list-style-type: none"> • sur les véhicules neufs : soutien de la France au durcissement de la réglementation communautaire des émissions de CO₂ des véhicules neufs commercialisés (120 g contre 130 g dans les conditions actuelles). • avantage compétitif aux véhicules les moins émetteurs (écopastille annuelle bonus-malus, voir ci-dessous) • engagement n° 16 : développement de véhicules très économes, hybrides rechargeables et électriques 		
51	Généralisation dans un délai de 3 à 5 ans d'un bilan carbone-énergie [eau-déchets-transports] pour toutes les personnes morales, publiques ou privées, de plus de [50] salariés ou agents.		
2 • PRÉSERVER ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS			
Créer par l'expertise, la formation et la recherche les outils de compréhension, de gestion et de suivi indispensables			
79	Création en 2008 d'un observatoire de la biodiversité (inventaires, cartographies, indicateurs, diffusion des connaissances), et d'une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité mettant en réseau les diverses entités existantes et permettant de doubler les crédits de recherche touchant la biodiversité (y compris recherche appliquée). Achever l'inventaire ZNIEFF terrestre et réaliser l'inventaire ZNIEFF marin en 2010.	2.5	Promouvoir l'excellence scientifique pour l'ensemble des activités de l'Agence

(*) : Les actions concrètes relatives à ces objectifs sont définies dans un document Andra « Stratégie et plan d'actions de l'Andra en matière de développement durable ».

ENGAGEMENT DU GRENELLE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS DU
CONTRAT
ÉTAT/ANDRA(*)

4. INSTAURER UNE DÉMOCRATIE ÉCOLOGIQUE Des pouvoirs publics exemplaires			
165	Définir les institutions accueillant des acteurs de la société civile et les partenaires environnementaux. Intégrer les acteurs environnementaux au sein des CESR, selon des modalités proches de ce qu'il adviendra pour le CES, des conseils de développement et tous autres organismes consultatifs (modalités à définir) et des organismes consulaires. Examen de la faisabilité de chambres consulaires environnementales.		
167	Adoption de la stratégie nationale de développement durable par le Parlement. Point d'étape annuel devant le Parlement (parallèlement au suivi du Grenelle)		
181	Bilan « carbone » de tous les bâtiments publics et plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES		
182	Des achats publics éco-responsables appellent une adaptation du code des marchés publics pour faire du critère environnemental un critère aussi important que le prix, et pour permettre des variantes écologiques dans la réponse aux appels d'offre		
186	Réduction de 50% à l'horizon 2012 de la consommation de papier des administrations et 100% de papier recyclé à partir de 2012.		
196	Introduire dans les rapports annuels des informations relatives aux politiques de développement durable et aux risques ESG (environnemental, social, gouvernance) et informer de ces questions le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale ; adaptation à la taille des PME. A l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, assurer que la question de la responsabilité des entreprises en matière environnementale et sociale à l'étranger soit prise en compte dans le cadre européen.	5.7	Œuvrer pour le développement durable
199	Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise ou de leurs établissements, et définir les modalités de l'accès à l'expertise sur les thématiques environnementales. Introduction de l'environnement et du développement durable dans les missions des CHSCT et des CE selon des modalités à négocier avec les partenaires sociaux ; adaptation à la taille des PME. Associer les instances de représentation du personnel à l'élaboration des rapports de développement durable et y encourager la création de commissions « développement durable ». Mise en place, par les entreprises, sur les thèmes des risques, de l'environnement, du développement durable, de relations de dialogue, ouvertes aux salariés, aux riverains, aux collectivités, aux associations, aux services de l'Etat (modèle du Citizen advisory panel ou des Comités locaux d'information). Organisation d'un cadre procédural de traitement des alertes dans des conditions protégeant le donneur d'alerte.		
243	Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, à double titre : il constitue une perte de matière et une pollution potentielle. L'amorce de découplage constatée ces deux dernières années entre production de déchets et croissance doit être accentuée comme un axe stratégique de création d'une économie consommant peu de matières premières et non polluante. [L'atelier Déchets se poursuit]		

Annexe 4

Classification des déchets radioactifs par filière de gestion

(d'après le décret PNGMDR du 16 avril 2008)

PÉRIODE ACTIVITÉ	TRÈS COURTE DURÉE DE VIE Demi-vie < 100 jours	COURTE DURÉE DE VIE Demi-vie ≤ 31 ans ⁽³⁾	LONGUE DURÉE DE VIE Demi-vie > 31 ans ⁽³⁾
Très faible activité	Gestion par décroissance radioactive sur le site de production	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage dédié en surface (centre TFA de l'Aube) • Filières de recyclage 	
Faible activité		Stockage de surface (centre FMA-VC de l'Aube) sauf certains déchets tritiés et certaines sources scellées dont les filières de gestion seront définies en fonction d'études spécifiques dans le cadre du PNGMDR.	Stockage dédié en subsurface ⁽¹⁾ à l'étude
Moyenne activité			Stockage géologique profond ⁽²⁾ à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs
Haute activité		Stockage géologique profond ⁽²⁾ à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs	

(1) : Subsurface signifie « à faible profondeur », soit entre la surface et 200 mètres de profondeur.

(2) : Géologique profond signifie « à plus de 200 mètres de profondeur ». Le stockage géologique est étudié dans la zone de transposition de 250 kilomètres carrés définie en 2005 autour du Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne en vue de stocker les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue (un seul stockage).

(3) : La limite entre vie courte et vie longue est la demi-vie du césium 137, soit 30,07 ans. Le tableau mentionne la valeur entière immédiatement supérieure, par simplification.

Annexe 5

Tableau de suivi des ressources par activité de l'agence

Ce tableau sert au suivi de l'affectation des ressources, au cours de l'exécution du contrat.

PARTIE DU CONTRAT	RESSOURCES
Partie 1 : Exploitant industriel exemplaire	ETPT :
	Coût :
Partie 2 : Concepteur-ensemblier innovant, disposant d'une recherche de haut niveau	ETPT :
	Coût :
Partie 3 : Expert public garant de l'exhaustivité des solutions de gestion des déchets radioactifs	ETPT :
	Coût :
Partie 4 : Centre de diffusion et de valorisation, en France et à l'étranger	ETPT :
	Coût : Budget communication générale(*) :
Partie 5 : Agence performante et évaluée	Budget des frais généraux(*) :

(*) La communication générale et les frais généraux sont répartis en coût complet directement sur toutes les activités de l'Agence au travers des taux horaires. Ils sont donnés ici à titre indicatif.

ETPT : Equivalent temps plein travaillé.

Coût : Dépenses de main d'œuvre, de fonctionnement et d'investissement.

Glossaire

ACRONYMES	SIGNIFICATION
AEN	Agence pour l'Energie Atomique
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement
AFNI	Agence France Nucléaire International
AIEA	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
C2FSTN	Comité de coordination des formations aux sciences et techniques nucléaires
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CES	Conseil économique et social
CESR	Conseil économique et social régional
CIADT	Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire
CNAR	Commission nationale des aides dans le domaine radioactif
CNDP	Commission nationale du débat public
CODIR-PA	Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle
COESDIC	Comité d'évaluation et suivi de la démarche d'information et de consultation de l'Andra
CTe	Centre technologique
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
DSND	Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection
ESG	Environnemental, social et gouvernance
ETP	Equivalent temps plein
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
FAVL	Faible activité à vie longue
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

ACRONYMES	SIGNIFICATION
GES	Gaz à effet de serre
HA-MAVL ou HAVL	Haute activité Moyenne activité à vie longue
ICPE	Installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement
IGD-TP	Implementing Geological Disposal of radioactive waste – Technology Platform
ISO	(en anglais) Organisation internationale de normalisation
ITER	Réacteur thermonucléaire expérimental international (International Thermonuclear Experimental Reactor)
LOLF	Loi organique relative aux lois des finances
NFE	Ecolabel Norme Française Environnement
PACEN	Programme sur l'aval du cycle et la production de l'énergie nucléaire
PAP	Projet annuel de performance
PCRD	Programme cadre recherche développement
PNSE	Plan national santé environnement
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
R&D	Recherche et développement
RAP	Rapport annuel de performance
RTRA	Réseaux thématiques de recherche avancée
TGI	Très grande infrastructure (de recherche)
ZIRA	Zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie du projet HAVL
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

TERMES DÉFINITIONS UTILISÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

- Actions :** Liste de travaux à réaliser par l'Agence pour atteindre un objectif. Le contrat ne descend pas, sauf exception, à ce niveau de détail. L'Agence programme ces travaux dans le cadre de ses processus de production, selon son organisation usuelle, en lien avec les partenaires et parties prenantes impliquées dans la réussite de ces travaux.
- Cible :** Niveau de performance visé pour un objectif donné. La cible est exprimée sous forme de niveau sur l'échelle de mesure de l'indicateur correspondant à l'objectif.
- Indicateur :** Moyen de mesure, unité de compte permettant d'évaluer de manière objective le degré d'atteinte de l'objectif.
- Jalon :** Etape intermédiaire dans l'atteinte d'un objectif, exprimé sous forme de date associée à un résultat escompté.
- Objectif :** Déclinaison, pour une activité, des orientations stratégiques en un but concret et mesurable évaluable, à atteindre dans un délai donné



Agence nationale pour la gestion
des déchets radioactifs
1/7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 82 50
www.andra.fr